

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL

L'avenant à l'accord interprofessionnel conclu dans le cadre du Comité interprofessionnel des vins de Savoie portant sur les cotisations interprofessionnelles pour la campagne 2013-2014 qui figure en annexe du présent avis est étendu par [arrêté du 18 juillet 2014](#) publié au JORF du 25 juillet 2014.

COMITE INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE SAVOIE

ORGANISATION DU MARCHÉ DES VINS DE SAVOIE
ACCORDS INTERPROFESSIONNELS

AVENANTS DE CAMPAGNE

L'assemblée générale du Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie en date du 25 juillet 2013 adopte la cotisation interprofessionnelle de :

4,05 € hors taxes par hectolitre pour la campagne 2013 -2014 (récolte 2013).

A Chambéry, le 25 juillet 2013.

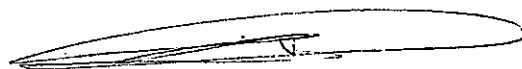
Pour la production
Le Président de l'ODG
Syndicat Régional des Vins de Savoie

Michel QUENARD



Pour le négoce
Le Président du Syndicat du négoce
Rhône-Alpes.

Gilbert PERRIER



Le Président du Comité Interprofessionnel
des Vins de Savoie

Pierre VIALLET

